

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2020-08-18

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

LIGUE ET CHAMPIONNAT

BADMINTON

MODIFICATIONS POUR LA SAISON 2020-2021

Table des matières

ARTICLE 1	RÈGLEMENTS	1
ARTICLE 2	SYSTEME DE CLASSEMENT DES JOUEURS.....	1
ARTICLE 3	DÉROULEMENT DE LA SAISON	1
ARTICLE 4	BRIS D'ÉGALITÉ - SECTION (EN CAS DE TRIPLE ÉGALITÉ)	2
ARTICLE 5	INSCRIPTIONS	3
ARTICLE 6	TOURNOI #5 - PAR ÉQUIPE	3
ARTICLE 7	ENTRAÎNEURS.....	4
ARTICLE 8	ENCADREMENT DES ÉQUIPES	5
ARTICLE 9	VOLANT OFFICIEL	5
ARTICLE 10	UNIFORME	5
ARTICLE 11	ARBITRAGE	6
ARTICLE 12	ÉTABLISSEMENTS HÔTES.....	6
ARTICLE 13	MÉRITES SPORTIFS	6
ARTICLE 51	COUPE DES CHAMPIONS	7
ARTICLE 52	ADMISSIBILITÉ.....	7
ARTICLE 53	COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE	8
ARTICLE 54	FORMULES DE COMPÉTITION.....	8
ARTICLE 55	FONCTIONNEMENT	9
ARTICLE 56	MÉRITES SPORTIFS	10
ARTICLE 71	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	11
ARTICLE 72	INSCRIPTIONS.....	11
ARTICLE 73	FORMULE DE COMPÉTITION	12
ARTICLE 74	FORMULE DES RENCONTRES.....	12
ARTICLE 75	SYSTÈME DE POINTAGE ET CLASSEMENT DES DÉLÉGATIONS.....	12
ARTICLE 76	OFFICIELS.....	13
ARTICLE 77	MÉRITES SPORTIFS	13
ANNEXE 1	CALCUL DE LA COTE.....	14

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS

- 1.1 Les établissements membres des ligues de badminton s'engagent à respecter l'entente provinciale entre la Fédération de badminton du Québec et toutes les instances du RSEQ.
- 1.2 Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération de badminton du Québec, sauf les modifications incluses dans ces règlements spécifiques et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

ARTICLE 2 SYSTÈME DE CLASSEMENT DES JOUEURS

2.1 Classement par cote

Tous les joueurs inscrits sont « cotés » selon le système établi par le RSEQ-QCA.
Les détails du système de détermination de la cote sont disponibles dans l'annexe 1.

2.2 Nouveaux joueurs

Un établissement peut rajouter un nouveau joueur à tout moment durant la saison. Tout nouveau joueur se voit attribuer une cote selon l'évaluation faite par son entraîneur avant le premier tournoi. La cote minimale attribuée pour un nouveau joueur est de 800.

2.3 Ajustements de cote

La cote de tout joueur ayant participé à la ligue la saison précédente pourra être ajustée par l'entraîneur avant la date limite d'inscription du tournoi #1. Toute modification de la cote doit être autorisée par le RSEQ-QCA.

La cote de tout joueur ayant terminé la saison précédente avec une cote de 1800 et plus ne peut être modifiée.

ARTICLE 3 DÉROULEMENT DE LA SAISON

3.1 Composition de la saison

La saison régulière est composée de 5 tournois, les épreuves sont réparties ainsi :

- Tournoi #1 : En simple
- Tournoi #2 : En simple
- Tournoi #3 : En simple
- Tournoi #4 : En double
- Tournoi #5 : Tournoi par équipe

3.2 Classement général

3.2.1 Classements

Deux (2) classements généraux, par équipe, sont tenus. L'un pour le cadet et le juvénile ensemble et le second pour le benjamin. Conséquemment la cote des joueurs benjamins est considérée uniquement pour la section benjamine.

3.2.2 Calcul des classements

Le pointage de chaque équipe est déterminé par la somme des huit (8) meilleures cotes pour l'équipe 1 d'un établissement, réparties ainsi: quatre (4) garçons et quatre (4) filles. Ce principe est reproduit pour les huit (8) cotes suivantes pour l'équipe 2 et ainsi de suite.

3.3 Formule de compétition

3.3.1 Ronde «gagnant»

Tous les matchs éliminatoires sont joués en formule «2 de 3» avec prolongation.
Les joueurs accédant à la ronde éliminatoire bénéficieront d'un bonus de 20 points à leur cote.

3.3.2 Ronde «consolation»

Les parties de la ronde consolation sont jouées en formule «1 set» avec prolongation.
Seule la finale de consolation est jouée en formule «2 de 3» avec prolongation.

3.4 Horaire typique d'une journée :

8 h 30	Arrivée
8 h 45	Réunion des entraîneurs
	- Gestion des inscriptions (déclaration des absences)
	- Gestion des feuilles de tirage (Draw) : vérification des sections et ajustements
9 h 00	Début des rencontres
17 h 00	Fin des activités

3.5 Échauffement

Une période d'échauffement d'une durée maximale de deux minutes est prévue pour chaque partie.

3.6 Retard

Tout joueur ou toute équipe qui ne se présente pas à l'heure prévue pour le début de leur partie (deux minutes après le second appel) perd la partie par forfait.

3.7 Réunion des entraîneurs

3.7.1 Présence de l'entraîneur

Tout entraîneur doit se présenter au secrétariat de la compétition au moins 15 minutes avant l'heure prévue du début du tournoi.

3.7.2 Absence d'un représentant d'un établissement

L'absence d'un adulte représentant un établissement lors de la réunion des entraîneurs peut engendrer la disqualification de son équipe.

3.7.3 Confirmation des inscriptions

Les entraîneurs et le responsable du tournoi procéderont à la vérification des inscriptions lors de la rencontre des entraîneurs. L'ajustement et le repositionnement des joueurs, dus à des absences, seront faits selon les règles établies.

a. Aucun ajout de joueurs ne sera permis la journée du tournoi

b. Aucune modification ne peut être apportée après la réunion des entraîneurs.

ARTICLE 4 BRIS D'ÉGALITÉ - SECTION (EN CAS DE TRIPLE ÉGALITÉ)

4.1 Procédure

Les critères seront considérés les uns après les autres jusqu'à ce que les 3 joueurs ou équipes soient départagés.

4.2 Critères

1. Quotient des manches gagnés / manches perdus entre les équipes à égalité.
2. Quotient des Points pour / Points contre entre les équipes à égalité.
3. Athlète ayant la meilleure cote.

ARTICLE 5 INSCRIPTIONS

- 5.1 Échéance
Pour chaque tournoi, le formulaire d'inscription doit être transmis au RSEQ-QCA au plus tard le jeudi, 13h00, précédant le tournoi.
- 5.2 Modification des inscriptions
Aucune modification ne sera acceptée après l'échéance établie pour chacun des tournois.
Aucun ajout ne sera permis la journée du tournoi.
- 5.3 Absences
- 5.3.1 Sanctions
Toute absence à tout tournoi de joueur ou d'équipe sera sanctionnée de 15\$.
Les athlètes absents se verront attribuer un pointage de 0-21 à chacune des parties concernées.
- 5.3.2 Absence motivée
Tout athlète dont l'absence à un tournoi est motivée auprès du coordonnateur du RSEQ-QCA par le responsable des sports ne sera pas sanctionné pour sa cote. La communication se fait par courriel au plus tard 2 jours ouvrables suivant le tournoi.

ARTICLE 6 TOURNOI #5 - PAR ÉQUIPE

- 6.1 Accès au tournoi
Les dix (10) premières équipes au classement général de la catégorie cadette et juvénile de même que les cinq (5) premières équipes benjamines du classement général pourront participer au tournoi par équipes.
- 6.1.1 Refus de participation
Si une équipe sélectionnée refuse de participer au tournoi par équipe, le coordonnateur du RSEQ-QCA invitera l'équipe suivante au classement.
- 6.2 Offre d'un tournoi individuel
Selon la disponibilité des plateaux, un tournoi individuel est prévu pour les joueurs non classés. La participation à ce tournoi est volontaire.
- 6.3 Formule de compétition :
- 6.3.1 Cadet et juvénile :
Section #1 : Les 5 premières équipes au classement général
Section #2 : Les 5 équipes suivantes
- 6.3.2 Benjamin :
Section benjamin : Les 5 premières équipes benjamines au classement général.

6.4 Composition d'une rencontre

Les 5 affrontements d'une rencontre sont :

- Un (1) simple masculin
- Un (1) double masculin
- Un (1) double mixte
- Un (1) simple féminin
- Un (1) double féminin

6.5 Composition d'une équipe

Une équipe complète est composée de 8 joueurs, 4 filles et 4 garçons. Lors de l'inscription, il est possible d'ajouter jusqu'à deux joueurs substitués pour atteindre un maximum de 10 joueurs, soit un maximum d'un (1) substitut par sexe.

6.5.1 Équipe incomplète

Dans le cas où une équipe se présente avec un ou des joueurs en moins, tous les affrontements concernés seront perdus par forfait.

6.6 Alignement

Pour toute rencontre, l'entraîneur doit partager son alignement à l'autre équipe. L'alignement peut être modifié pour chacune des rencontres d'un même tournoi.

6.7 Restrictions de participation

Toute participation féminine dans les catégories masculines n'est pas permise.
Tout joueur ou joueuse ne peut participer qu'à une seule épreuve par rencontre.

ARTICLE 7 **ENTRAÎNEURS**

7.1 Inscription et identification

Tous les entraîneurs et adjoints doivent être inscrits par leur établissement en début d'année dans l'outil de gestion S1 et dans chacun des formulaires d'inscription. De plus, il est *fortement recommandé* qu'ils soient identifiés à leur établissement sur le site de compétition.

7.2 Interventions pendant une partie

Seuls les entraîneurs identifiés sur le formulaire d'inscription du tournoi peuvent intervenir auprès des athlètes en respect de l'article 7.2.2 sans ralentir le déroulement de la partie.
Aucune autre intervention (verbale et/ou autre) de qui que ce soit (parents, amis ou autre joueur) n'est permise durant une rencontre.

7.2.2 Les entraîneurs sont autorisés à intervenir au «11^e point» et entre les manches. Les interventions sont d'une durée maximale de 60 secondes.

Les entraîneurs doivent se situer du même côté que leur athlète et derrière le terrain tout au long de la partie incluant les changements de côté obligatoires.

7.2.3 Traitement de plainte :

1. Toutes irrégularités doivent être signalées au responsable de compétition.
2. Le responsable de compétition doit aviser les contrevenants de cesser leurs interventions.
3. En cas de récidive, tous les contrevenants doivent quitter le gymnase incluant les estrades (exclusion) jusqu'à la fin de la rencontre.
4. En cas de récidive d'exclusion d'un même individu, lors d'un même tournoi, l'individu est expulsé de la compétition et son cas doit faire l'objet d'un rapport au RSEQ-QCA.

ARTICLE 8 ENCADREMENT DES ÉQUIPES

8.1 Règles de sécurité

Toute personne ne respectant pas les règles de sécurité des lieux déterminées par l'organisateur peut être exclue de la compétition et peut également entraîner la disqualification et l'expulsion de tout membre de l'établissement concerné.

8.2 Propreté des lieux

Lors de la réunion des entraîneurs, l'organisateur doit préciser les consignes de propreté ainsi que le rôle de chacun lors de la corvée de nettoyage.

8.2.1 Tous les membres d'une équipe sont responsables de la propreté des aires utilisées lors de la compétition. Tous frais de nettoyage supplémentaire sera réparti à l'ensemble des établissements participants au tournoi à moins que les auteurs n'aient été identifiés.

ARTICLE 9 VOLANT OFFICIEL

Le volant officiel est le Yonex Mavis 350 jaune.

ARTICLE 10 UNIFORME

Le port de l'uniforme officiel identifié à l'institution est obligatoire pour tous les compétiteurs.

Lors d'une compétition, les joueurs doivent respecter exclusivement les normes vestimentaires suivantes :

- Ils doivent porter un T-shirt, un short ou une jupe, et des chaussures appropriés à la pratique du badminton.
- Le port du bandeau et du poignet est permis.
- Le T-shirt peut-être sans manche (commercialisé par un équipementier de badminton connu) ou doit avoir des manches courtes, n'excédant pas le coude. Ils ne doivent pas être confectionnés de filets, de denim ou de velours.
- La longueur du short ne doit pas excéder la mi-cuisse. Le bermuda et le cuissard sont interdits, toutefois nous tolérons le port du cuissard sous le short.
- Le participant doit porter des souliers appropriés à la pratique du badminton. Il ne peut porter des souliers à talon surélevé de style «jogging».
- Le port du survêtement n'est permis que pour la période d'échauffement.
- Le bandeau ne doit pas excéder une largeur approximative de 5 cm (2 pouces).
- Les vêtements et l'équipement doivent être propres sans message offensant ou discriminatoire.

Tout joueur qui se présente à la table de contrôle ou sur le terrain dans une tenue incorrecte et qui fait l'objet d'une plainte, doit se conformer à la règle avant sa rencontre (même si avisé lors de l'échauffement – max. 2 min.)

Si le joueur, ou son entraîneur est avisé durant une rencontre, il devra régulariser sa tenue immédiatement après sa rencontre. Pour se faire, l'athlète et/ou son entraîneur doivent être avisés au préalable par un autre entraîneur et/ou un responsable de la compétition (incluant les officiels mineurs à la table de contrôle).

Les athlètes ne pouvant se conformer à la règle feront l'objet d'un rapport par le comité organisateur, qui fera parvenir l'information à la permanence du RSEQ-QCA.

La simple remise d'une copie du règlement concernant la tenue vestimentaire est considérée comme un avis officiel au joueur.

Tout établissement fautif pour une 2^e offense au même joueur sera sanctionné de 25\$.

ARTICLE 11 ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par les joueurs. Les joueurs sont responsables de leur côté de terrain. Seule sur la demande d'un joueur impliqué dans une partie, un arbitre et/ou juge(s) de lignes peut être désigné par le responsable de compétition. La pertinence de la demande et la disponibilité d'officiel seront considérées par l'organisateur.

ARTICLE 12 ÉTABLISSEMENTS HÔTES

12.1 Disponibilité des sites

Tout établissement ayant inscrits 15 athlètes ou plus doivent obligatoirement donner une (1) disponibilité de plateau. Au besoin, cette disponibilité peut être dans un autre établissement que le leur.

Tout établissement ayant inscrits 14 athlètes et moins devront donner une disponibilité d'organisateur adjoint pour un des tournois. Cependant s'ils ne sont pas déjà organisateurs, ils sont soulagés de cette exigence.

12.2 Responsabilités

Conformément au guide fourni par le RSEQ-QCA, l'établissement hôte a la responsabilité de fournir le personnel, de gérer les données et de faire respecter l'horaire de la journée afin de s'assurer du bon déroulement du tournoi. Tous les entraîneurs doivent collaborer et assister l'organisateur et voir au bon déroulement des tournois.

12.3 Volants

Les volants sont fournis par l'organisation hôtesse du tournoi (voir art.9).

ARTICLE 13 MÉRITES SPORTIFS

13.1 Tournois individuels

Un ruban sera remis aux gagnants et finalistes de chacune des sections.

13.2 Tournois par équipe

Trois (3) bannières de type locales seront à l'enjeu soit :

- Bannière - niveau #1
- Bannière - niveau #2
- Bannière – Benjamin

13.3 Étoiles

13.3.1 Fanions

Pour chaque catégorie/sexe, un (1) fanion étoile sera remis à l'athlète ayant la meilleure cote après les cinq (5) tournois de la saison régulière.

13.3.2 Admissibilité

Pour être admissible, tout joueur doit avoir participé à un minimum de trois (3) tournois pendant la saison.

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2020-08-18

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

COUPE DES CHAMPIONS

ARTICLE 51 COUPE DES CHAMPIONS

- Formule de compétition par catégorie/ sexe
- Les accès sont déterminés par le classement général de la saison
- La participation n'est pas obligatoire
- Les Coupes des champions se tiennent sur semaine en soirée, celle du benjamin masculin devra être jouée lors d'une fin de semaine.
- Les premières équipes de chaque catégories/sexe ont le privilège d'être l'établissement hôte ainsi que de déterminer leur date de compétition en collaboration du RSEQ-QCA.
- Les crédits d'organisation sont identiques à ceux de la ligue.

ARTICLE 52 ADMISSIBILITÉ

52.1 Participation minimale

Pour être admissible à la «Coupe des Champions», tout athlète doit avoir participé à un minimum de deux (2) compétitions pendant la saison régulière.

52.2 Processus de sélection des équipes

Un premier classement provisoire pour la Coupe des Champions est affiché après le tournoi #3. Le classement des équipes est fait par catégorie en additionnant les cotes des meilleurs joueurs par établissement ainsi que par catégorie et sexe selon les nombres suivants :

- Benjamin masculin : Sept (7)
- Benjamin féminin : Quatre (4)
- Cadet masculin : Sept (7)
- Cadet féminin + juvénile féminin : Quatre (4)
- Juvénile masculin : Quatre (4)

Au terme du 5^e tournoi, les meilleures équipes au classement de chaque catégorie sont invitées à la «Coupe des Champions» de leur catégorie selon les nombres suivants :

Benjamin masculin : Six (6) premières équipes.
Benjamin féminin : Huit (8) premières équipes.
Cadet masculin : Six (6) premières équipes.
Cadet féminin + juvénile féminin : Huit (8) premières équipes.
Juvénile masculin : Huit (8) premières équipes.

ARTICLE 53 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

53.1 Nombre maximum de joueurs

53.1.1 Benjamin et cadet masculin

Toute équipe est formée d'un maximum de dix (10) joueurs.

53.1.2 Benjamin féminin, juvénile féminin et juvénile masculin

Toute équipe est formée d'un maximum de six (6) joueurs.

53.2 Substituts

Toute équipe de toute catégorie peut être complétée par :

- 2 substituts
- 1-2 entraîneurs

Tout joueur substitut n'est pas considéré dans l'alignement d'une rencontre. Il ne peut pas remplacer un joueur après le dépôt des alignements et que le tirage au sort de l'ordre des épreuves. Il pourra uniquement être inséré comme actif lors d'une rencontre ultérieure.

53.3 Inscriptions

Les inscriptions doivent être partagées au RSEQ-QCA au plus tard 2 jours ouvrables après l'annonce de la date de la coupe des champions.

53.4 Équipe incomplète et blessure

Pour tous cas d'équipe incomplète ou de blessure, l'équipe fautive perd l'épreuve concernée par forfait (0-21).

En cas d'une (1) absence, le dernier simple ne se jouera pas.

En cas de deux (2) absences pour une même équipe, le dernier double ne se jouera pas.

53.5 Restrictions de participation

Tout joueur ou joueuse ne peut participer qu'à une seule épreuve par rencontre.

ARTICLE 54 FORMULES DE COMPÉTITION

54.1 Benjamin féminin, cadet féminin, juvénile féminin et juvénile masculin

54.1.2 Rencontre

Chaque rencontre est composée des épreuves les suivantes : 3 simples et 2 doubles

54.1.3 Organisation de la Coupe

Deux (2) sections sont formées:

- Section A : position 1-4-5-8
- Section B : positions 2-3-6-7

Une (1) rotation complète est jouée par section.

Toutes les parties se joueront en 1 seule manche.

Éliminatoires :

Demi-finale 1 : 2e pool B vs 1er pool A
Demi-finale 2 : 2e pool A vs 1er pool B
Finale bronze : Perdant DF1 vs perdant DF2
Finale : Gagnant DF2 vs Gagnant DF1
Les finales de bronze et d'or se joueront en 2 de 3.

54.2 Benjamin masculin et cadet masculin

54.2.1 Rencontre

Chaque rencontre est composée des épreuves les suivantes : 2 simples et 1 double

54.2.2 Organisation de la Coupe

Deux (2) sections sont formées de la façon suivante :

- Section A: positions 1-4-5
- Section B: positions 2-3-6

Une (1) rotation complète est jouée par section.
Toutes les parties se joueront en 1 seule manche.

Éliminatoires :

Quart de finale 1 : 3^e pool B vs 2^e pool A
Quart finale 2: 3^e pool A vs 2^e pool B
Demi-finale 1 : Gagnant QF2 vs 1^{er} pool A
Demi-finale 2 : Gagnant QF1 vs 1^{er} pool B
Finale bronze : Perdant DF1 vs perdant DF2
Finale : Gagnant DF2 vs Gagnant DF1
Les finales de bronze et d'or se joueront en 2 de 3.

ARTICLE 55 FONCTIONNEMENT

55.1 Plateaux

Un minimum de 6 terrains est requis pour la tenue d'une Coupe.

55.1.1 Gestion des plateaux

Toutes les rencontres d'une ronde doivent se dérouler sur un nombre égal de terrains.

55.2 Horaire typique

18h00	Arrivée des participants et échauffement
18h15	Réunion des entraîneurs
18h30	Début des rencontres
20h30	Rencontres finales (Or-Br)
21h15	Cérémonie protocolaire
21h30	Fin des activités

55.3 Alignements et déroulement d'une rencontre

55.3.1 Préparation

Pour toutes les catégories, chaque équipe prépare son alignement avant la rencontre. L'alignement doit indiquer quel(s) joueur(s) évolueront à chacune des épreuves. Les joueurs doivent être semés selon leur force en fonction de leur cote (simple #1 = meilleur simple, duo #1 = doit contenir le joueur avec la meilleure cote inscrite en double).

L'alignement peut être modifié d'une rencontre à l'autre.

55.3.2 Déroulement d'une rencontre

Les deux entraîneurs déposent simultanément leur alignement, ceux-ci peuvent être consultés de part et d'autre. Ensuite, les entraîneurs procèdent au tirage au sort pour préciser l'équipe qui aura le choix de désigner l'épreuve qui débutera la rencontre. Un entraîneur peut ainsi vérifier les affrontements avant d'annoncer son choix.

Le principe d'alternance du choix précise ensuite l'ordre de toutes les autres épreuves. L'ordre des épreuves doit être établi avant le début de la rencontre. Selon le cas, il est possible que deux (2) ou trois (3) épreuves puissent être disputées simultanément sur deux (2) ou trois (3) terrains. Idéalement, aucune rencontre ne se joue sur plus de trois (3) terrains (2T en JF) simultanément.

55.4 Bris d'égalité en section (En cas de triple égalité)

55.4.1 Procédure

Les critères seront considérés les uns après les autres jusqu'à ce que les 3 joueurs ou équipes soient départagés.

55.4.2 Critères

1. Quotient des manches gagnés / manches perdus entre les équipes à égalité.
2. Quotient des Points pour / Points contre entre les équipes à égalité.
3. Athlète ayant la meilleure cote.

ARTICLE 56 MÉRITES SPORTIFS

56.1 Bannière

Une bannière locale sera remise à l'équipe championne de chacune des catégories-sexe.

56.2 Médailles

Des médailles locales (or-argent-bronze) sont remises à tous les joueurs ou joueuses (6 ou 10 selon la catégorie).

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)**

**Mise à jour
2020-08-18**

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

CHAMPIONNATS

ARTICLE 71 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

- Chaque commission scolaire et regroupement de l'A.S.I.P. peuvent présenter une délégation.
- Formule de compétition par épreuve (SF-SM-DF-DM-DMX) et par catégorie/sexe (BF-BM-CF-CM-JF-JM).
- Les champions de chacune des catégories/sexe représenteront la région aux championnats provinciaux.

71.1 Composition d'une délégation

71.1.1 Nombre d'athlètes et d'entraîneurs

Toute délégation peut inscrire un maximum de 48 athlètes et un minimum de 3 accompagnateurs (1/catégorie).

La formation des équipes (double) doit respecter la règle d'entité-école.

71.1.2 Délégation incomplète

Dans le cas où une délégation est incomplète, une relance sera faite par le RSEQ-QCA auprès des commissions scolaires et de l'ASIP pour compléter les sections. Les remplaçants seront sélectionnés selon les meilleures cotes. Ces remplaçants ne compteront pas dans le calcul des points pour l'obtention des bannières, mais ils auront la possibilité de se classer pour le championnat provincial.

ARTICLE 72 INSCRIPTIONS

72.1 Inscriptions

Aucun ajout d'inscription ne sera accepté après la date d'échéance.

À la réunion des entraîneurs du championnat, il sera possible de remplacer un athlète absent par un nouvel athlète et cela dans la même épreuve sans changer le tableau de semage.

Toute modification entraîne la disqualification de ces athlètes. Les athlètes absents et ne pouvant être remplacés sont rayés.

72.1.2 Le simple surclassement est permis.

ARTICLE 73 FORMULE DE COMPÉTITION

73.1 Épreuves par catégorie

Pour chacune des six (6) catégories, les épreuves sont :

Simple féminin :	2 filles
Simple masculin :	2 garçons
Double féminin :	4 filles (2 duos)
Double masculin :	4 garçons (2 duos)
Double mixte :	2 x (1 fille + 1 garçon) (2 duos)

73.2 Restriction de participation

Tout athlète ne peut compétitionner que dans une seule épreuve et dans une seule catégorie.

ARTICLE 74 FORMULE DES RENCONTRES

74.1 Formule et responsabilité

La formule de compétition de chacune des catégories se fera par feuille de tirage (Draw) ou par section. Le RSEQ-QCA est responsable de la préparation des compétitions. Le nombre d'inscriptions reçues par catégorie viendra déterminer l'organisation des catégories.

74.2 Participation minimale

Chaque participant jouera un minimum de trois parties.

74.3 Ordre des épreuves

Le tournoi débutera avec les doubles puis le double mixte suivit des simples.

ARTICLE 75 SYSTÈME DE POINTAGE ET CLASSEMENT DES DÉLÉGATIONS

75.1 Délégations championnes

Pour chacune des catégories/sexe, la délégation championne est celle qui cumule le plus grand nombre de points pour l'ensemble des 3 épreuves, chaque épreuve a la même pondération.

L'épreuve du double mixte est comptabilisée au classement de chaque sexe.

75.2 Système de pointage selon le résultat de la ronde éliminatoire :

GAGNANT (Or)	18 Pts
FINALISTE (Argent)	14 Pts
Gagnant (Bronze)	11 Pts
DEMI-FINALE (perdant bronze)	9 Pts
QUART-FINALE	7 Pts
1/8 FINALE	5 Pts
1/16 FINALE	4 Pts

75.3 **Bris d'égalité**

En cas d'égalité au classement général d'une catégorie/sexe au championnat régional, 2 bannières seront décernées.

ARTICLE 76 OFFICIELS

Un arbitre de match sera d'office sur chacun des plateaux du championnat.

ARTICLE 77 MÉRITES SPORTIFS

Des médailles régionales (or-argent-bronze) seront remises aux trois premières positions de chaque épreuve.

Une bannière régionale sera remise aux délégations de championnes de chacune des catégories/sexe.

ANNEXE 1 CALCUL DE LA COTE

Tous les joueurs inscrits sont cotés selon un système de pointage établi. Pour un tournoi donné, les athlètes sont répartis en groupe de seize (16) ou moins selon la cote et affrontent des joueurs de leur calibre, sans égard au sexe et à l'âge. La cote de chaque athlète est mise à jour après chaque tournoi pour le tournoi suivant.

Ce système est basé sur les études présentées par la fédération québécoise des échecs.

<http://www.fgechecs.qc.ca/story/le-calcul-de-la-cote>

Le calcul de la cote se fait selon la formule suivante : $CA + 32 \times (R-rp)$

Ca : cote actuelle

32 : Valeur décidée selon les études présentées par la fédération québécoise des échecs

R : la somme des résultats obtenus durant le tournoi (# de victoires)

Rp : la somme des «résultats probables» déterminés à partir de la différence de cote entre les deux joueurs qui s'affrontent

Exemple : La cote actuelle d'un joueur est 1900. Il a affronté les joueurs dans le tableau ci-dessous avec le résultat (V-D).

Cote de l'adversaire	Différence de cote	Résultat	Probabilité de gagner une partie
1945	-45	(1-0)	0,44
2010	-110	(0-1)	0,35
1855	+45	(1-0)	0,56
1943	-43	(2-1)	0,44
1860	+40	(2-0)	0,56

Dans notre exemple : $Rp = 0,44 + 0,35 + 0,56 + 3 \times 0,44 + 2 \times 0,56$
 $Rp = 3,79$
 $Cn = 1900 + 32 \times (6 - 3,79)$
 $Cn = 1970,72$

Donc la nouvelle cote de notre joueur sera de 1970.

Chaque victoire a une influence directe sur la cote.

Les probabilités sont prises dans le tableau suivant :

Différence de cote > 457	prob = 0.95
Différence de cote 433 à 457	prob = 0.94
Différence de cote 412 à 432	prob = 0.93
Différence de cote 392 à 411	prob = 0.92
Différence de cote 375 à 391	prob = 0.91
Différence de cote 358 à 374	prob = 0.9
Différence de cote 345 à 357	prob = 0.89
Différence de cote 329 à 344	prob = 0.88
Différence de cote 316 à 328	prob = 0.87
Différence de cote 303 à 315	prob = 0.86
Différence de cote 291 à 302	prob = 0.85
Différence de cote 279 à 290	prob = 0.84
Différence de cote 268 à 278	prob = 0.83
Différence de cote 257 à 267	prob = 0.82
Différence de cote 246 à 256	prob = 0.81
Différence de cote 236 à 245	prob = 0.8
Différence de cote 226 à 235	prob = 0.79
Différence de cote 216 à 225	prob = 0.78
Différence de cote 207 à 215	prob = 0.77
Différence de cote 198 à 206	prob = 0.76
Différence de cote 189 à 197	prob = 0.75
Différence de cote 180 à 188	prob = 0.74
Différence de cote 171 à 179	prob = 0.73
Différence de cote 163 à 170	prob = 0.72

Différence de cote 154 à 162	prob = 0.71
Différence de cote 146 à 153	prob = 0.7
Différence de cote 138 à 145	prob = 0.69
Différence de cote 130 à 137	prob = 0.68
Différence de cote 122 à 129	prob = 0.67
Différence de cote 114 à 121	prob = 0.66
Différence de cote 107 à 113	prob = 0.65
Différence de cote 99 à 106	prob = 0.64
Différence de cote 92 à 98	prob = 0.63
Différence de cote 84 à 91	prob = 0.62
Différence de cote 77 à 83	prob = 0.61
Différence de cote 69 à 76	prob = 0.6
Différence de cote 62 à 68	prob = 0.59
Différence de cote 54 à 61	prob = 0.58
Différence de cote 47 à 53	prob = 0.57
Différence de cote 40 à 46	prob = 0.56
Différence de cote 33 à 39	prob = 0.55
Différence de cote 26 à 32	prob = 0.54
Différence de cote 18 à 25	prob = 0.53
Différence de cote 11 à 17	prob = 0.52
Différence de cote 4 à 10	prob = 0.51
Différence de cote -3 à 3	prob = 0.5
Différence de cote -10 à -4	prob = 0.49
Différence de cote -17 à -11	prob = 0.48
Différence de cote -25 à -18	prob = 0.47
Différence de cote -32 à -26	prob = 0.46

Différence de cote -39 à -33	prob = 0.45
Différence de cote -46 à -40	prob = 0.44
Différence de cote -53 à -47	prob = 0.43
Différence de cote -61 à -54	prob = 0.42
Différence de cote -68 à -62	prob = 0.41
Différence de cote -76 à -69	prob = 0.4
Différence de cote -83 à -77	prob = 0.39
Différence de cote -91 à -84	prob = 0.38
Différence de cote -98 à -92	prob = 0.37
Différence de cote -106 à -99	prob = 0.36
Différence de cote -113 à -107	prob = 0.35
Différence de cote -121 à -114	prob = 0.34
Différence de cote -129 à -122	prob = 0.33
Différence de cote -137 à -130	prob = 0.32
Différence de cote -145 à -138	prob = 0.31
Différence de cote -153 à -146	prob = 0.3
Différence de cote -162 à -154	prob = 0.29
Différence de cote -170 à -163	prob = 0.28
Différence de cote -179 à -171	prob = 0.27
Différence de cote -188 à -180	prob = 0.26
Différence de cote -197 à -189	prob = 0.25
Différence de cote -206 à -198	prob = 0.24
Différence de cote -215 à -207	prob = 0.23
Différence de cote -225 à -216	prob = 0.22
Différence de cote -235 à -226	prob = 0.21
Différence de cote -245 à -236	prob = 0.2

Différence de cote -256 à -246	prob = 0.19
Différence de cote -267 à -257	prob = 0.18
Différence de cote -278 à -268	prob = 0.17
Différence de cote -290 à -279	prob = 0.16
Différence de cote -302 à -291	prob = 0.15
Différence de cote -315 à -303	prob = 0.14
Différence de cote -328 à -316	prob = 0.13
Différence de cote -344 à -329	prob = 0.12
Différence de cote -357 à -345	prob = 0.11
Différence de cote -374 à -358	prob = 0.1
Différence de cote -391 à -375	prob = 0.09
Différence de cote -411 à -392	prob = 0.08
Différence de cote -432 à -412	prob = 0.07
Différence de cote -456 à -433	prob = 0.06
Différence de cote < -457	prob = 0.05